



Cotonou, le 11 NOV 2022

N°2022-6052/APDP/PI/DA/SA/AB

APPEL A OBSERVATIONS

L'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) a constaté que la pratique de retrait de cartes d'identité, passeports, cartes LEPI, CIP, et permis de conduire aux titulaires aux guichets d'accès aux services par des personnels qui ne remplissent pas les normes de conformité au régime de protection des données personnelles comporte un risque très grave et important pour l'économie numérique au Bénin en plus de servir les fins des réseaux cybercriminels.

L'APDP est d'avis que cette pratique doit être découragée et abandonnée. Si les réalités locales ne le permettent pas subitement, la pratique doit néanmoins être limitée au strict traitement des données nominatives (nom et prénom) des titulaires de ces effets de possession et maintenue dans les limites précises de la finalité du traitement qui est le contrôle de l'accès des visiteurs et clients aux lieux et locaux.

Dans ce cadre, l'APDP entend émettre conformément aux articles 483 et 485 du code du numérique une recommandation générale applicable à compter du 1er Janvier 2023.

A cette fin et pour prendre en compte les réalités du terrain, il est sollicité, toutes observations et tous commentaires des personnes intéressées sur les points suivants:

- la connaissance des risques liés à cette pratique ;
- l'acceptation des préjudices liés à cette pratique ;
- l'identification par le terminal mobile téléphonique ou le transfert d'info sim ;
- l'identification par lecteurs fixes et un facteur de possession ;
- les autres solutions alternatives susceptibles d'être proposées ;
- la fiabilité de ces solutions et le respect des principes clés de la protection des données personnelles ;
- le coût de ces solutions ;
- le délai de mise en œuvre de ces solutions.

Les avis et observations peuvent être faits par écrits dûment datés et signés adressés au Président de l'Autorité de Protection des Données Personnelles aux adresses et contacts suivants :

- Au téléphone : (+229) 21 32 57 88 / 69 55 00 00 ;
- Par email : contact@apdp.bj;
- Au siège de l'APDP: Rue 6.076 (Centre d'accueil Monseigneur Paraïso)
Aïdjèdo, Immeuble EI MARZOUK Joël.

Les avis et observations sont attendues pour le 15 décembre 2022 au plus tard.



Le Président
Yvon DETCHENOU